



**Durée :** 35 heures



**Effectif :** 1 à 12

**Modalité(s) :** En présentiel dans nos centres ou sur vos sites



**Tarifs :**

A partir de : 445,00€ HT/participant  
Tarif sur la base d'un groupe constitué  
Devis sur demande



**Textes de référence :** Arrêté du 2 mai 2005 modifié



**Handicap :** L'entrée en formation est soumise à un certificat médical conformément à l'arrêté du 2 mai 2005 (certains handicaps ne permettent pas l'accès à cette formation)



**Délai :** Un délai de 15 jours minimum est nécessaire pour cette formation (il faut informer le SDIS du département)

**Indicateurs de résultat :**

**Taux de satisfaction :** Aucune action réalisée

**Taux d'assiduité :** Aucune action réalisée

**Taux de réussite :** Aucune action



Public concerné :

Agents des services de sécurité incendie SSIAP1, ne pouvant justifier d'au moins 1607 heures d'activité d'agent de sécurité incendie durant les 36 derniers mois

Prérequis :

Avoir un certificat médical d'aptitude.  
Être titulaire d'une attestation de secourisme de moins de 2 ans.

Objectif général :

permettre à un chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personne, d'actualiser ces connaissances en matière de sécurité incendie.

Evaluation :

Des exercices pratiques seront réalisés conformément à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié (en utilisant une grille formation)  
Un test de connaissance sous forme de QCM sera réalisé conformément à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié

Document(s) de validation :

Attestation de fin de formation

Moyens & méthodes pédagogiques :

Vidéo projecteur, rallonge, multiprise et écran de projection  
Chaises  
Tables  
Tableau blanc avec feutres, paper board et écran interactif  
Utilisation de moyens informatiques pour la théorie, utilisation de la méthode participative en faisant appel aux connaissances des stagiaires  
un aide mémoire  
Réaliser des exercices correspondant aux savoir faire du module

Date prévisionnelle de formation :

Objectifs théorie :

Connaître et mettre à jour les documents administratifs  
Être capable de suivre une commission de sécurité  
Connaître les évolutions des textes réglementaires  
Connaître les codes civil et pénal  
identifier les différents contrats de maintenance des installations de sécurité  
Être capable de faire une analyse d'un projet de construction et d'aménagement ou réaménagement dans l'existant  
Mettre en application des obligations réglementaires en matière d'accessibilité aux handicapés dans les établissements recevant du public au sens de la loi du 11 janvier 2005 et ses décrets et arrêtés d'application  
Être capable d'identifier les situations de risques de déclenchements d'incendies et d'accidents corporels  
Assurer le suivi et le bon achèvement des travaux  
Connaître l'évolution de la réglementation en matière de moyens de secours  
Savoir gérer le personnel et les moyens du service

Objectifs pratique :

exercice pratique conforme à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié